

Extrait de :

NATIONS UNIES ANNUAIRE JURIDIQUE

1970

Troisième partie. Décisions judiciaires relatives à des questions concernant
l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui
sont reliées

Chapitre VII. Décisions des tribunaux internationaux



Copyright (c) Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
la ratification ni de dispositions exhaustives relatives à sa modification ou sa dénonciation	194
14. Enregistrement au Secrétariat de la Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de certains autres traités multilatéraux — Question de savoir si une organisation intergouvernementale autre que l'Organisation des Nations Unies ou une institution spécialisée peut enregistrer un traité auquel elle n'est pas elle-même partie — Pratique du Secrétariat à cet égard	196
15. Accords conclus par le Programme alimentaire mondial — En vertu de l'Article 102 de la Charte, seuls les traités et les accords internationaux conclus par un Membre de l'Organisation des Nations Unies doivent être enregistrés au Secrétariat	198
16. Acte constitutif de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest — Politique du Secrétaire général en ce qui concerne l'exercice des fonctions de dépositaire	198
17. Question de savoir si les arriérés dus en vertu de l'Accord international sur le sucre de 1958 constituent des « contributions au budget administratif » en vertu de l'article 23 de l'Accord international de 1968 sur le sucre	199
 B. — AVIS JURIDIQUE DES SECRÉTARIATS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RELIÉES À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
1. <i>Bureau international du Travail</i>	200
2. <i>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i> Question du droit applicable aux relations d'emploi entre l'Organisation et son personnel des services généraux	200
 Troisième partie. — Décisions judiciaires relatives à des questions concernant l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui sont reliées	
CHAPITRE VII. — DÉCISIONS DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX	209
CHAPITRE VIII. — DÉCISIONS DES TRIBUNAUX NATIONAUX	210
 Quatrième partie. — Répertoire et bibliographie juridiques de l'Organisation des Nations Unies et des organisations intergouvernementales qui lui sont reliées	
 CHAPITRE IX. — RÉPERTOIRE JURIDIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES QUI LUI SONT RELIÉES	
 A. — RÉPERTOIRE JURIDIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
 I. — <i>Assemblée générale et organes subsidiaires</i>	
1. Assemblée plénière et grandes commissions	
A) Documents relatifs aux points de l'ordre du jour présentant un intérêt juridique (vingt-cinquième session)	

Chapitre VII

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX

[Aucune décision relative à des questions concernant l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui sont reliées n'a été rendue par des tribunaux internationaux en 1970.]
